

OUVATON

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable
Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS RCS Paris 438 168 718

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MAI 2012

Le douze mai deux mille douze, à 11 heures,

Les coopérateurs de la société OUVATON, société anonyme à capital variable dont le siège social est 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 168 718, étaient appelés, sur convocation du Directoire adressée par courrier électronique en date du 21 avril 2012, puis, en seconde convocation, le 5 mai 2012 à tenir Assemblée générale à Paris en la mairie du 2ème arrondissement.

L'assemblée s'ouvre à 11h sous la présidence de Philippe Ladame, Président du Directoire. Matthieu Patout est désigné secrétaire de l'Assemblée.

92 sociétaires sont présents ou représentés, dont 19 présents et 73 sociétaires ayant voté par correspondance.

Les sociétaires et le commissaire aux comptes ayant été dûment convoqués et les documents obligatoires communiqués aux sociétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Présentation du rapport moral et financier par le Président du Directoire
- Présentation du rapport du Conseil de Surveillance
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Quitus au Directoire et Conseil de Surveillance pour ledit exercice
- Election des membres du Conseil de Surveillance
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités.

Déroulement de l'Assemblée Générale :

Il est donné lecture des rapports du Directoire, du Commissaire aux Comptes et du Conseil de surveillance. Ces rapports, ainsi que les résolutions proposées au vote des sociétaires, donnent lieu à des échanges au sein de l'assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Résultats :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

87 Oui

0 Non

5 Abstention

DEUXIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, constate que les comptes font apparaître une perte de 3 806€ et décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau", portant celui-ci à - 30 463€. Elle décide en conséquence de fixer à 11,83 euros la valeur de remboursement des parts dont le remboursement a été demandé en 2011.

84 Oui

3 Non

5 Abstention

TROISIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale constate la variation du capital au 31 décembre 2011 (-1728€). Celui-ci s'élève à cette date à 116 784 €, dont 116 768 € de libérés.

88 Oui

0 Non

4 Abstention

QUATRIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

85 Oui

1 Non

6 Abstention

CINQUIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.

89 Oui

0 Non

3 Abstention

Élection des membres du Conseil de Surveillance

Ont été élus membres du Conseil de Surveillance :

Jean-Marie Malsacré (75 voix) ; Sarah Trichet-Allaire (72 voix) ; Sébastien Fauconnet (68 voix) ; Matthieu Patout (67 voix) ; Pascal Delrot (60 voix) ; Jean-Daniel Dubois (59 voix) ; Bernard Pabion (53 voix et Benoit Robin (51 voix).

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h 00. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de l'Assemblée.

Le Président de séance
Philippe Ladame

Le Secrétaire
Matthieu Patout